

Traité sur le commerce des armes  
23 Avenue de France  
CH-1202 Genève  
19 août 2020

Destinataires : Représentants des États Parties au Traité sur le commerce des armes.

Chers Représentants des États Parties au Traité sur le commerce des armes

**OBJET : RÉSULTAT DU PROCESSUS DÉCISIONNEL DE LA SIXIÈME CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES SELON UNE PROCÉDURE D'APPROBATION TACITE**

1. Je fais suite à ma lettre du 10 juillet 2020 confirmant que la proposition de tenir la CEP6 en suivant une procédure écrite a été acceptée. Après cette confirmation, le 29 juillet 2020, le Secrétariat du TCA a diffusé à tous les États Parties de la CEP6 15 projets de décisions à examiner en vue d'une adoption par la CEP6 (projets de décisions n° 1, 2 et 5 à 17). Chaque projet de décision a été présenté séparément aux États Parties pour examen et adoption selon une procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 3 de la Règle 41 des Règles de procédures du TCA, dans un délai de 20 jours démarrant le 29 juillet 2020 et se terminant le 17 août 2020. Le 14 août 2020, le Secrétariat du TCA a diffusé deux autres décisions (projets de décisions n° 3 et 4) aux États Parties pour examen et adoption selon une procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 3 de la Règle 41 des Règles de procédures du TCA, dans un délai de 4 jours démarrant le 14 août 2020 et se terminant le 17 août 2020. Au total, 17 projets de décisions ont été diffusés aux États Parties.

2. Je vous écris pour vous informer, conformément au paragraphe 3 de la Règle 41 des Règles de procédures du TCA, des décisions qui ont été adoptées et de celles pour lesquelles la procédure d'approbation tacite a été bloquée.

3. Les 11 décisions suivantes ont été adoptées par les États Parties au TCA selon une procédure d'approbation tacite :

- a. Projet de décision 1 de la CEP6 du TCA – Président de la CEP6
- b. Projet de décision 2 de la CEP6 du TCA – Adoption du budget du TCA pour 2021
- c. Projet de décision 3 de la CEP6 du TCA – Président de la CEP7
- d. Projet de décision 4 de la CEP6 du TCA – Vice-présidents de la CEP7
- e. Projet de décision 5 de la CEP6 du TCA – Nomination du Comité de sélection du VTF
- f. Projet de décision 6 de la CEP6 du TCA – Lieu de la CEP7
- g. Projet de décision 7 de la CEP6 du TCA – Dates de la CEP7
- h. Projet de décision 8 de la CEP6 du TCA – Poursuite du contrat du Chef du Secrétariat du TCA
- i. Projet de décision 12 de la CEP6 du TCA – Mandat du WGTR pour la période entre la CEP6 et la CEP7

- j. Projet de décision 13 de la CEP6 du TCA – Forum d'échange d'informations sur le détournement
  - k. Projet de décision 14 de la CEP6 du TCA – Rapport du Comité de gestion sur le Programme de parrainage
4. Ces décisions de la CEP6 seront prises en compte dans le Rapport final de la CEP6 qui sera diffusé le 21 août 2020.
5. La procédure d'approbation tacite a été bloquée pour les six (6) projets de décisions suivants et, en conséquence, les États Parties au TCA n'ont pas adopté ces décisions selon une procédure d'approbation tacite :
- a. Projet de décision 9 de la CEP6 du TCA – Plan de travail pluriannuel du WGETI sur les articles 6 et 7
  - b. Projet de décision 10 de la CEP6 du TCA – Plan de travail pluriannuel du WGETI sur l'article 9
  - c. Projet de décision 11 de la CEP6 du TCA – Plan de travail pluriannuel du WGETI sur l'article 11
  - d. Projet de décision 15 de la CEP6 du TCA – Proposition du Comité de gestion sur la Règle 8.1.d
  - e. Projet de décision 16 de la CEP6 du TCA – Application du paragraphe 1 de la Règle 8 sur le Programme de parrainage du TCA et le VTF
  - f. Projet de décision 17 de la CEP6 du TCA – Document de travail du Président de la CEP6
6. Les objections soumises relativement aux projets de décisions qui n'ont pas été acceptés par la CEP6 sont disponibles sur le site Internet du TCA : <https://www.thearmstradetreaty.org/csp-6-decisions>.
7. Les projets de décisions qui n'ont pas été acceptés par la CEP6 seront également pris en compte dans le Rapport final de la CEP6 qui sera diffusé le 21 août 2020.
8. Les projets de décisions qui n'ont pas été acceptés par la CEP6 seront examinés plus avant lors du prochain cycle du TCA.
9. Je vous remercie toutes et tous pour votre participation active et l'appui que vous apportez à la Sixième Conférence des États Parties au Traité sur le commerce des armes, organisée dans ce format exceptionnel.
10. Je saisis cette occasion pour vous renouveler l'assurance de ma très haute considération.

Cordialement,



**Ambassadeur Federico VILLEGAS**  
**Président de la Sixième Conférence des États Parties au TCA**